



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 13 août 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Soutien financier envers les communes.....2
- La Polynésie française renforce l'usage de la langue tahitienne dans ses textes officiels2
- Soutien du Gouvernement de la Polynésie française à l'insertion professionnelle des femmes sans domicile fixe3
- Arrêté constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de juillet 2025.....4
- Arrêté constatant l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) du mois de juillet 2025.....5
- Réforme concernant les distributeurs d'assurance (entreprises d'assurance et intermédiaires d'assurance) au 31 décembre 20255
- Attributions de subventions et d'aides financières.....6



Soutien financier envers les communes

Dans le cadre de sa politique d'appui aux investissements communaux, le conseil des ministres du 13 août 2025 a validé l'octroi de 9 concours financiers destinés à divers projets d'amélioration des infrastructures locales et de renforcement des services publics dans huit communes de Polynésie.

Les projets financés se répartissent en deux catégories : 2 acquisitions et 7 travaux.

En termes d'acquisitions, les communes de Paea et Tahaa bénéficient de financements pour l'acquisition de parcelles destinées à la construction d'équipements publics, incluant une nouvelle cuisine centrale, un parking pour le cimetière de Tiapa à Paea et un réservoir d'eau à Tahaa. Le Pays a octroyé 61 643 575 F CFP pour ces projets, représentant environ 68 % de leur coût total de 91 188 750 F CFP.

S'agissant des travaux, les communes de Fakarava, Maupiti, Rangiroa, Tureia, Ua Pou et Uturoa bénéficient de financements pour des opérations d'aménagement et de modernisation. Ces projets comprennent l'aménagement de servitudes et routes publiques, l'installation de réservoirs d'eau, la construction de hangars techniques, la rénovation de réseaux électriques et la réhabilitation de locaux administratifs. Le Pays a accordé 239 946 695 F CFP à cet effet, couvrant environ 64 % de leur coût total estimé à 373 762 830 F CFP.

Le montant global des opérations s'élève à 464 951 580 F CFP, dont 301 590 270 F CFP sont financés par le Pays, soit un taux de participation d'environ 65 %.

Ce soutien financier, alliant les efforts du Pays et des communes, vise à accélérer le développement de la Polynésie, à renforcer l'accès aux services de proximité essentiels et à promouvoir l'équité entre nos îles.

La Polynésie française renforce l'usage de la langue tahitienne dans ses textes officiels

Depuis 2023, notre gouvernement s'est engagé avec détermination dans la traduction en langue tahitienne (REO) des textes à caractère normatif, témoignant ainsi de notre volonté de valoriser notre identité culturelle et de respecter la diversité linguistique de notre Nation.

Ce travail de fond, déjà abouti avec la traduction de plus de 500 textes, notamment la loi organique statutaire et les lois du pays les plus structurantes, s'est concrétisé par la mise en ligne du site miroir de LEXPOL en tahitien, une avancée majeure pour la langue et la culture polynésiennes. La plateforme a été entièrement traduite, et les outils de traduction ne cessent de s'améliorer, selon les méthodes qui s'affinent au fil du temps.

Une mission exploratoire, menée à Wellington, en Nouvelle-Zélande, du 16 au 23 mai dernier, a confirmé la pertinence de cette approche et la nécessité d'aller encore plus loin.



Dans cette optique, une étape décisive est désormais envisagée : l'institutionnalisation de la traduction en REO en amont du processus réglementaire. Concrètement, cela implique que tout projet de loi, délibération ou arrêté du Conseil des ministres, à portée permanente, devra désormais comporter une traduction de qualité en REO.

Cette nouvelle exigence sera mise en œuvre avec tact, progressivité et pédagogie, afin d'accompagner les acteurs concernés. Une circulaire explicative, élaborée par le Président de la Polynésie française, sera prochainement diffusée à l'attention des chefs de service.

Ce mouvement témoigne de l'engagement de notre gouvernement à inscrire la langue tahitienne dans la durée, en lui conférant toute sa place dans l'action publique, et en renforçant la reconnaissance de notre identité nationale.

Nous invitons l'ensemble des acteurs à soutenir cette évolution essentielle pour que la langue tahitienne rayonne pleinement dans notre société.

Soutien du Gouvernement de la Polynésie française à l'insertion professionnelle des femmes sans domicile fixe

Sur proposition Minarii Chantal GALENON TAUPUA, Vice-présidente, ministre des Solidarités, de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes, de la Communauté LGBT+ et des Relations avec les institutions, le Conseil des ministres, réuni ce mercredi 13 août 2025, a adopté l'octroi d'une subvention de **2 800 000 F CFP** en faveur de l'association *Le Campus des Métiers et des Qualifications Hôtellerie et Restauration du Pacifique* (CMQP).

Cette aide financière permettra de mettre en œuvre, au titre de l'année 2025, un **programme social innovant** visant à favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie-restauration pour **dix femmes sans domicile fixe**.

Après avoir mené avec succès, entre juillet 2024 et juin 2025, une action similaire au bénéfice de douze hommes sans domicile fixe accueillis dans les locaux de l'accueil « Te Vaiete », le CMQP relance l'initiative en l'adaptant aux besoins spécifiques des femmes. L'objectif est double : **la réinsertion sociale et l'accès durable à l'emploi**.

Le programme comprend :

- **Une phase théorique** : redynamisation, renforcement des savoirs fondamentaux (français, mathématiques appliquées à la cuisine), découverte de la vie en collectivité et préparation aux métiers de la restauration.
- **Une phase pratique** : immersion progressive au sein du restaurant d'application d'insertion *L'Éphémère*, à compter de janvier 2026, pour acquérir l'expérience nécessaire avant une entrée sur le marché du travail classique.

À travers ce dispositif, il s'agit de **restaurer la confiance en soi**, d'**ouvrir le champ des possibles** et de **favoriser l'autonomie** des participantes, en lien direct avec les besoins et opportunités de la filière hôtellerie-restauration.



Ce soutien s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de la Polynésie française de **promouvoir des actions inclusives** et de renforcer les passerelles vers l'emploi pour les publics les plus éloignés du marché du travail.

Arrêté constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de juillet 2025

Résumé

En juillet 2025, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,3 % et s'établit à 112,70. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des prix des transports (+ 2,0 %) et des loisirs et culture (+ 0,6 %). Entre juillet 2024 et juillet 2025, l'indice général augmente de 1,4 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est également de + 1,4 %.

L'indice ouvrier augmente de 0,1 % en juillet 2025, et de 1,8 % sur douze mois glissants.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 110,89 ce mois-ci. Entre juillet 2024 et juillet 2025, l'ILP est en hausse de 1,1 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,81. Entre juillet 2024 et juillet 2025, l'ILC est également en hausse de 0,9 %. (source ISPF).

Évolutions détaillées

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de juillet s'explique par la hausse des prix des transports (+ 2,0 %) dont les prix du transport aérien de voyageurs (+ 19,2 %). Les tarifs des loisirs et culture augmentent aussi (+ 0,6 %) principalement en raison de la hausse des coûts des voyages à forfait (+ 8,1 %). D'autres tarifs sont également à la hausse comme ceux des assurances (+ 0,6 %) et des loyers réels d'habitation (+ 0,2 %).

A l'inverse, des baisses de prix sont observées pour les produits alimentaires (- 0,4 %), les véhicules (- 0,5 %) et les boissons alcoolisées (- 0,6 %).

Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France

Variation de l'indice des prix à la consommation	Mai		Juin		Juillet		
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	Indice provisoire	France	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	0,7	1,6	1,0	1,3	1,0		1,4

Référence : <https://www.ispf.pf/publication> : Indice des prix à la consommation - Note mensuelle - juillet 2025



Arrêté constatant l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) du mois de juillet 2025

En juillet 2025, l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) est stable et s'établit à 134,77. Ce résultat s'explique par la diminution des prix des matériaux de construction (- 0,1 %) dont les matériaux chimiques (- 0,1 %), métalliques (- 0,4 %) et électriques (- 0,2 %) qui compense la hausse des prix des services (+ 0,7 %). Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux Publics augmente de 1,2 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre est stable tandis que celui du Second Œuvre baisse de 0,2 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment augmente de 0,4 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil augmente de 0,1 % et celui des Travaux Spécialisés de 0,4 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics augmente de 2,2 %. (*source ISPF*).

Réforme concernant les distributeurs d'assurance (entreprises d'assurance et intermédiaires d'assurance) au 31 décembre 2025

Dans le cadre de la réforme du code des assurances, le conseil des ministres a adopté un projet d'arrêté pris en application de la loi du pays du 2 juillet 2024 modifiant le code des assurances applicable en Polynésie française (partie réglementaire du livre V).

Cet arrêté met en œuvre la réforme concernant les distributeurs d'assurance que sont les entreprises d'assurance et les intermédiaires d'assurance

Il fixe les conditions relatives à la capacité professionnelle exigée des distributeurs d'assurances pour exercer leur activité avec les connaissances et aptitudes appropriées à leurs fonctions ainsi que les règles de conduite et les informations à communiquer, par le professionnel de l'assurance, au souscripteur ou adhérent concernant à la fois le distributeur d'assurance et l'opération d'assurance.

Le projet d'arrêté précise la procédure d'immatriculation des intermédiaires d'assurances (courtiers, agents généraux, mandataires d'assurance, mandataires d'intermédiaires d'assurance) qui entre en vigueur au 31 décembre 2025.

Enfin, pour tenir compte de la situation des professionnels et de leurs collaborateurs en exercice au moment de l'entrée en vigueur de la réforme, au 31 décembre 2025, le projet d'arrêté prévoit des mesures transitoires pour leur permettre de poursuivre leur activité sous réserve de justifier d'une expérience professionnelle minimale.

Pour plus d'informations, les distributeurs d'assurance sont invités à consulter le site internet de la Direction générale des affaires économiques www.service-public.pf/dgae.



Attributions de subventions et d'aides financières

SUBVENTIONS ET AIDES FINANCIÈRES	MONTANTS
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Comité Organisateur Local Heiva Raromatai, pour la prise en charge des frais de transports, dans le cadre de l'organisation du Heiva Raromatai 2025	8 000 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association des éditeurs de Tahiti et des îles (AETI) pour financer l'organisation de la 25e édition du Salon du livre de Papeete, au titre de l'année 2025	3 980 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Afareaitu Moorea pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	1 800 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège d'Arue pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	1 000 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Atuona pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	881 895
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Henri-Hiro pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	3 535 100
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Papara pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	4 317 800
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Punaauia pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	3 000 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Rangiroa pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	3 054 700
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Taravao pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	3 890 800



Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	3 017 500
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	4 878 400
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée d'Uturoa - Raiatea pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	4 000 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Mahina pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	3 200 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée Tuianu Le Gayic pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	4 658 800
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'école hôtelière de Tahiti pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	5 876 700
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Faa'a pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	4 000 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée polyvalent de Taravao pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	5 000 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	3 607 900
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée Diadème, Te Tara O Maiao pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	8 100 030
TOTAL	79 799 625